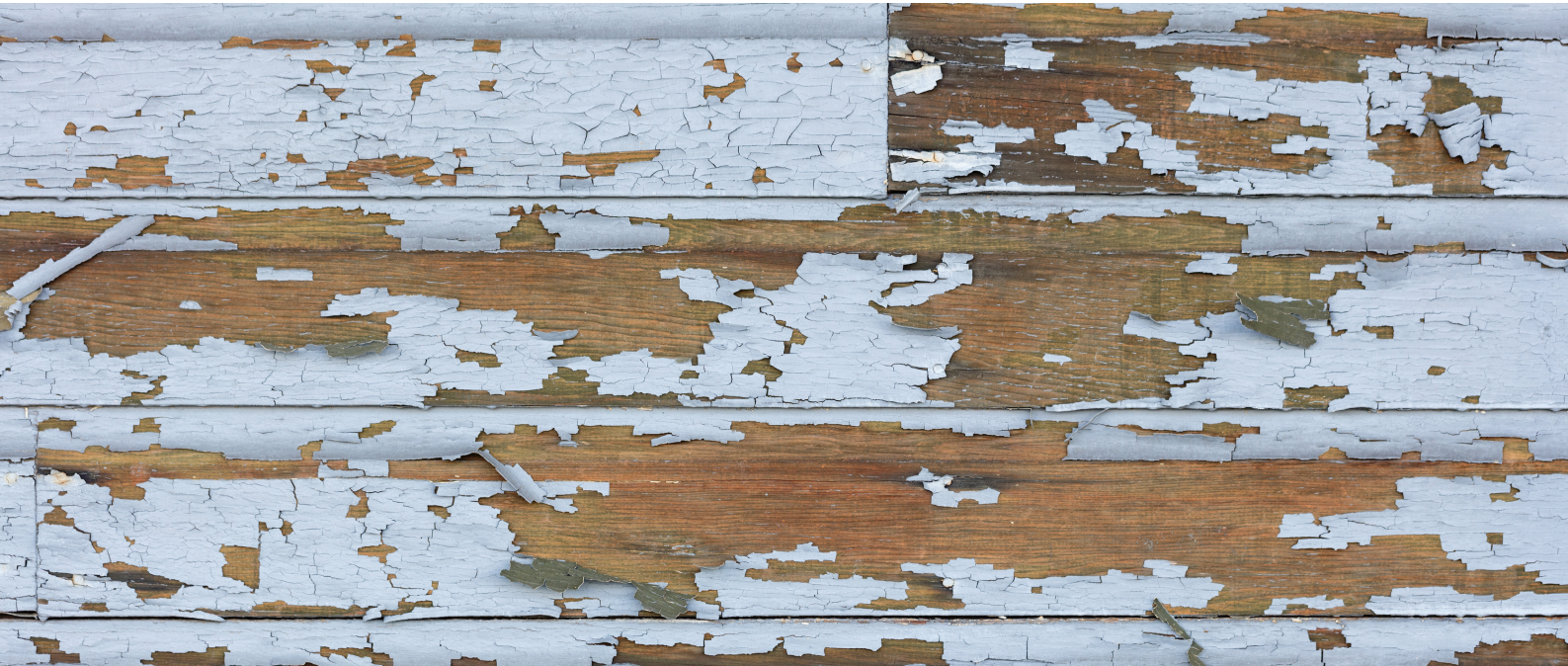




FF006 CREP (PLOMB PEINTURE)

Durée : 3 jours / 21 heures
Prix : 750 € / Non assujetti à la TVA

FORMATION CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation :

- Vous serez capable d'appliquer la méthodologie de réalisation des missions de repérage de revêtements contenant du PLOMB, et d'évaluation de leur état de conservation.
- Vous serez capable d'appliquer le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au CREP.
- Vous serez en mesure de rédiger un rapport à l'issue de la mission, d'élaborer un croquis et formuler des conclusions.

PRÉ REQUIS

- Être titulaire d'un titre de niveau 4
- ou avoir une expérience professionnelle de 1 an dans le secteur du bâtiment
- ou avoir suivi avec succès la formation remise à niveau « Connaissances du bâtiment »
- ou avoir suivi avec succès la formation conforme à l'annexe 1 de l'arrêté du 19 juin 2019



CONTENU FORMATION

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.
- L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures.
- L'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction de certains des composés du plomb dans les peintures.
- Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures : formes chimiques sous lesquelles le plomb a été utilisé ; propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés ; distinction entre plomb total et plomb acido-soluble.
- Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb : connaissance des situations et compréhension des mécanismes permettant l'exposition des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants ; conséquences sur la santé de l'exposition au plomb.
- Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb.
- L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation.
- Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation, de mesure d'empoussièrement au sol et d'examen visuel.

OUTILS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

- SUPPORTS PÉDAGOGIQUES COULEUR
- COURS SUR VIDÉO PROJECTEUR
- ÉTUDES DE CAS ET QCM + MISE EN SITUATION PRATIQUE
- MACHINE PLOMB À FLUORESCENCE X
- VALISE DE TRANSPORT
- MÉTHODOLOGIE DU MODE OPÉRATOIRE
- PROCÉDURES ADMINISTRATIVES (PCR/ASN...)

- **PASSAGE CERTIFICATIONS CREP AVEC LCP Certifications <https://www.lcp-certification.fr/>**

Vous serez soumis à une épreuve théorique et pratique pour ce module.

La note de 12/20 sera demandée à l'apprenant.

Le certificateur se déplacera dans le centre de formation (si le nombre d'apprenants le permet).

Taux de réussite environ 96%.

Délai d'accès : MERCI DE CONSULTER NOTRE PLANNING SUR LE SITE : www.cfdi-formation.fr

Accessibilité Handicapés : chaque situation de handicap sera étudiée au cas par cas. Merci de vous rapprocher de CFDI

